

## COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

Du vendredi 12 janvier 2018 à 21h00

**Convocation du Conseil Municipal : le 08/01/2018**


### ORDRE DU JOUR :

Désignation d'une secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 27/12/2017

1. Lotissement Peyralou-acquisition terrain (3.1)
2. Lotissement Peyralou-classement domaine public (voirie-parking-espace commun) (3.5)
3. Tarifs A.E.P 2018 (7.1)
4. Tarifs assainissement 2018 (7.1)
5. Nouvelle modalité d'attribution case columbarium (7.1)
6. Election d'un nouvel adjoint au maire suite à une démission (5.1)
7. Mise à jour du tableau du conseil municipal (5.2)
8. Modification et création des commissions communales (5.2)
9. Rythmes scolaires (8.1)
  
10. Questions diverses

**Le vendredi 12 juin 2018 à 21 h00 : Réunion du Conseil Municipal**

 République Française Département du Lot Arrondissement de Gourdon Canton de Souillac	<b>COMMUNE DE PINSAC</b> <b>Délibération du Conseil municipal</b>						
	Nombre de conseillers en exercice : 13				Présents : 9		
Votants : 10 Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0							
L'an deux mille dix-huit, le 12 janvier, le Conseil Municipal de la Commune de PINSAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur VILLEPONTOUX Régis. <b>Date de convocation du Conseil Municipal : 08/01/2018</b> <span style="float: right;"><b>Secrétaire de séance : Mme GODON Chantal</b></span>							
Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à.....	Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à .....
VILLEPONTOUX R	X			MAROSELLI P	X		
CHIESSAL A	X			MIRAS M	X		
GLEYZE D		X		MOURAUD P	X		
GODON C	X			ROCHELLI L	X		
LAVERGNE JP			VILLEPONTOUX R	TILLOL M		X	
LACHIEZE M	X			VITRAC O	X		
LARDILLIER L		X					

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Régis Villepontoux, le maire.  
Mme GODON Chantal est désignée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 décembre 2017 est approuvé.

**N° : 1\_2018****OBJET : Lotissement « Peyralou »****Acquisition de terrain par la commune appartenant à Monsieur Philippe MOURAUD (3.1)**

Le point 1 concerne l'acquisition du dernier terrain restant à acheter à Philippe Mouraud 511m<sup>2</sup> pour clore les acquisitions du lotissement du Peyralou.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide**

-d'approuve l'acquisition du terrain ci-dessous au tarif de 10€ le m<sup>2</sup> :

Terrain appartenant à	Situé	Section	Numéro origine	Nouveau N°cadastre	Superficie	Pu	Montant net vendeur
M Philippe MOURAUD	LE PEYRALOU	ZB	163	163ac	511 m <sup>2</sup>	10€	5110€

**N° : 2\_2018****OBJET : LOTISSEMENT LE PEYRALOU INTEGRATION DANS LE DOMAINE PUBLIC****VOIRIE-PARKING –ESPACE COMMUN**

Le point 2 porte sur le vote d'une délibération pour intégrer dans le domaine public la voirie, le parking et l'espace commun toujours au Peyralou 2399m<sup>2</sup> au total et de conserver dans le domaine privé la tranchée drainante.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide**

-d'intégrer dans le domaine public et la conservation dans le domaine privé les espaces contenus dans la parcelle du lotissement « le PEYRALOU selon le tableau suivant :

Destination	S°	Numéro Orig.	Numéro	Contenances Cadastrales	Observations
À classer dans le Domaine Public	ZB		126	399 m <sup>2</sup>	VOIRIE PARKING ESPACE COMMUN
	ZB		127	435 m <sup>2</sup>	
	ZB	56	56b	70 m <sup>2</sup>	
	ZB	152	152e	371 m <sup>2</sup>	
	ZB	154	154j	27 m <sup>2</sup>	
	ZB	154	154l	751 m <sup>2</sup>	
	ZB	156	156o	120 m <sup>2</sup>	
	ZB	156	156r	30 m <sup>2</sup>	
	ZB	160	160w	28 m <sup>2</sup>	
	ZB	162	162z	168 m <sup>2</sup>	
				TOTAL	
Conserver dans le Domaine Privé	ZB	56	56c	1460 m <sup>2</sup>	Tranchée drainante.
	ZB	156	156p	13 m <sup>2</sup>	
			TOTAL	1473 m <sup>2</sup>	

**N° : 3\_2018****OBJET : TARIFS A.E.P 2018 (7.1)****Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide**

-de ne pas augmenter les tarifs pour l'eau pour le budget 2018.

- de fixer les tarifs des consommations d'eau potable de la commune, pour l'année 2018, comme suit :

-Abonnement compteur ménager	50.00 €
-Abonnement compteur agricole	35.16 €
-M3 d'eau consommé compteur ménager	0.65 €/m <sup>3</sup>
-M3 d'eau consommé compteur agricole	0.50 €/m <sup>3</sup>
-Redevance pollution, par M3 consommé	0.33€/m <sup>3</sup>

(Redevance fixée par l'Agence de l'Eau)

**N° : 4\_2018****OBJET : TARIFS ASSAINISSEMENT 2018 (7.1)****Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide**

- de ne pas augmenter les tarifs pour l'assainissement pour le budget 2018.

- de fixer les tarifs assainissement, pour l'année 2018, comme suit :

-Redevance forfaitaire	70.00 €
-Redevance M3 d'eau consommé	0.95 €/m <sup>3</sup>
-Redevance pour modernisation des réseaux de collecte par M3 consommé	0.25 €/m <sup>3</sup>

(Redevance fixée par l'Agence de l'Eau)

**N° : 5\_2018**

**OBJET : NOUVELLE MODALITE D'ATTRIBUTION CASE COLUMBARIUM**

Nous avons des demandes d'une personne qui n'habite pas à Pinsac mais en est native. Nous avons déjà pris une délibération le 10-12-2001 pour en définir la durée de 30 ans et le tarif de 460€ mais pas pour en définir les bénéficiaires. C'est le sens de la nouvelle délibération que nous devons prendre, sachant qu'au regard de la loi il n'apparaît pas possible de refuser à une personne ainsi que de faire des tarifs différenciés.

Depuis 2001 donc et la création de 9 places au columbarium du cimetière de Pinsac 5 cases sur 9 sont occupées. Il reste donc encore à ce jour 4 places libres.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide**

-de définir les modalités d'attribution des cases de columbarium selon les conditions suivantes :

-tarif applicable :1 case pour 30 ans : 550,00 €

**N° : 6\_2018**

**OBJET : RYTHMES SCOLAIRES**

Plusieurs communes ont fait ce vote et nous avons jusqu'au 02 février pour faire connaître notre position à l'académie.

Vu le vote au conseil de classe présentant des positions partagées

Vu les résultats des questionnaires envoyés aux parents d'élèves qui n'ont pas fait l'objet d'une présentation précise

Vu la position du conseil municipal souhaitant privilégier les rythmes de l'enfant

Vu les rapports démontrant que les meilleurs rythmes scolaires restent les 4 jours ½.

Vu que les parents d'élèves n'ont pas sollicité la municipalité pour un retour au 4 jours.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide**

-de se conformer à la loi actuelle à 4jours ½ pour la rentrée 2018

**N° : 7\_2018**

**OBJET : Election d'un nouvel adjoint au Maire suite à une démission (5.1)**

Michel Miras tient à ce que le conseil municipal remercie Madeleine TILLOL pour tout le travail qu'elle a effectué depuis plusieurs années au sein de notre conseil.

Régis Villepontoux dit qu'il est le premier à regretter la démission de Madeleine et qu'en même temps il la comprend un peu aussi, surtout au regard des derniers éléments qui se sont produits au niveau de l'école et du conseil de classe.

C'est donc tout le conseil qui regrette son départ du poste de 2ème adjointe et tient à la remercier pour toutes ces années au service de la municipalité et en particulier du scolaire et du périscolaire, dossier sensible et difficile.

Comme la loi nous l'autorise, nous devons voter au scrutin secret et à la majorité absolue pour un poste de même rang, c'est à dire de 2ème adjoint.

Si chaque conseiller peut se porter candidat, comme la législation le précise également le maire peut proposer une personne. C'est pourquoi le Maire propose un vote en faveur de Laurent Rochelli pour le poste vacant de 2ème adjoint.

**Article 1er** : décide que l'adjoint à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élu qui occupait précédemment le poste devenu vacant,

**Article 2** : procède à la désignation du 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Est candidat : Laurent ROCHELLI

Nombre de votants : 10

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 10

Nombre de bulletins blancs et nuls :1

Nombre de suffrages exprimés : 9

Majorité absolue : 5

M Laurent ROCHELLI a obtenu 9 voix

**Article 3** : M Laurent ROCHELLI est désigné en qualité de 2ème Adjoint au Maire et a immédiatement été installé dans ses fonctions.

N° : 8\_2018

**OBJET : Mise à jour du tableau du Conseil municipal (5.2)**

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide**

-d'approuver la composition du nouveau conseil municipal.

**TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL**

**(art. L. 2121-1 du code général des collectivités territoriales – CGCT)**

<b>Fonction<sup>1</sup></b>	<b>Qualité (M. ou Mme)</b>	<b>NOM ET PRÉNOM</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Date de la plus récente élection à la fonction</b>
Maire	M.	VILLEPONTOUX Régis.....	24-06-1958.....	23-03-2014.....
Premier adjoint	M.	MIRAS Michel.....	02-09-1948.....	23-03-2014.....
Deuxième adjoint	M.	ROCHELLI Laurent.....	13-12-1962.....	23-03-2014.....
Troisième adjoint	M.	LAVERGNE Jean-Paul.....	12-04-1960.....	23-03-2014.....
Quatrième adjoint	M.	CHIESSAL Alain.....	28-01-1952.....	23-03-2014.....
Conseiller municipal	M.	VITRAC Olivier.....	22-11-1977.....	23-03-2014.....
Conseiller municipal	M.	MARSELLI Pierre.....	21-04-1957.....	23-03-2014.....
Conseiller municipal	Mme	GODON Chantal.....	29-08-1950.....	23-03-2014.....
Conseiller municipal	Mme	LARDILLIER Lucette.....	05-07-1936.....	23-03-2014.....
Conseiller municipal	M.	LACHIEZE Maurice.....	22-12-1953.....	23-03-2014.....
Conseiller municipal	M.	GLEYZE Dominique.....	12-11-1974.....	23-03-2014.....
Conseiller municipal	M.	MOURAUD Philippe.....	29-05-1961.....	23-03-2014.....
Conseiller municipal	Mme	PERRUCHAS TILLOL Madeleine.....	25-01-1951.....	23-03-2014.....

N° : 9\_2018

**OBJET : MODIFICATION ET CREATION COMMISSIONS COMMUNALES SUITE AUX DEMISSIONS DE CONSEILLERS MUNICIPAUX.**

Certaines n'existent plus (CCAS par exemple) et il faut aussi procéder au remplacement de conseillers démissionnaires. Il est aussi proposé de créer de nouvelles commissions, parfois parce qu'elles nous seront utiles en interne et elles feront aussi le lien avec celles de Cauvaldor.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de réviser les commissions suivantes :**

**Commission d'appel d'offres:** Président: Régis Villepontoux

Titulaires: Dominique Gleyze, Michel Miras, Laurent Rochelli

Suppléants: Alain Chiessal, Jean Paul Lavergne, Philippe Mouraud

**Commission Voirie-Travaux-Eau et Assainissement**

Alain Chiessal, Olivier Vitrac, Dominique Gleyze, Jean Paul Lavergne, Maurice Lachièze, Pierre Maroselli.

**Commission Affaires Scolaires :**

Laurent Rochelli, Lucette Lardillier, Chantal Godon

**Commission Information- Bulletin municipal- Fêtes- Culture, Manifestations, Petit Patrimoine**

Philippe Mouraud, Alain Chiessal, Dominique Gleyze, Chantal Godon, Régis Villepontoux

**Commission Urbanisme:**

Dominique Gleyze, Michel Miras, Laurent Rochelli

**Plan Communal de Sauvegarde:**

Maurice Lachièze, Michel Miras, Pierre Maroselli, Alain Chiessal, Régis Villepontoux

**Il a été créé ce jour une nouvelle commission Economie et Tourisme**

Régis Villepontoux, Jean Paul Lavergne, Laurent Rochelli, Dominique Gleyze, Maurice Lachièze

Cette commission doit se réunir dès que possible afin de préparer une réunion avec les commerçants, artisans de Pinsac, mais aussi pour débattre et faire des propositions au conseil municipal sur de l'investissement public. Il est décidé qu'il pourra être intégré des habitants de Pinsac volontaires sur des groupes de travail. On devrait le faire sur l'économie et sur un autre groupe de travail découlant de la commission communication pour la mise en place d'un nouveau site internet.

### Questions diverses

Suivant le temps qui nous restera, nous pourrons aborder plusieurs sujets:

- Demande de catastrophe naturelle inondation (principalement pour notre camping)
- Points sur les travaux en cours
- Point sur la fibre et la VDSL
- Journal communal
- Point travaux commissions Pôle pour celles qui se sont réunies.

Maurice Lachièze a assisté à une visite avec quelques médecins de la maison médicale de Souillac. Nous ne sommes pas loin de la catastrophe. Il y a plein de points qui ne vont pas, surtout pour accueillir du public et des enfants. Il y a encore des fuites d'eau dans les bureaux. Il a été répondu qu'il fallait encore végétaliser le toit plat. En résumé, beaucoup de dépenses (plus de 2 millions d'€ certainement) pour ne pas avoir encore un fonctionnement efficient, c'est à dire avec un nombre de nouveaux médecins généralistes ou spécialistes.

La séance est levée à 23h15.